



# CERTIFICAT DU CONTROLE DE LA PRODUCTION EN USINE

CERTIFICAT N.

**1305-CPD-0260**

Dans le cadre de la Directive 89/106/CEE du Conseil des Communautés Européennes du 21 décembre 1988, relative au rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives des Etats Membres concernant les produits de construction (Directive Produits de Construction – DPC), modifiée par la Directive 93/68/CEE du Conseil des Communautés Européennes du 22 juillet 1993, il a été établi que le produit de construction:

## **Chaux de construction**

Type CL 90-Q, CL 90-S, CL 70-S e CL 90-S PL

produit par le fabricant

## **Italcalce S.r.l.**

Via Salisano, 1 – 04019 Terracina (LT)

dans l'usine

**Via Salisano, 1 – 04019 Terracina (LT)**

est soumis par le fabricant aux essais de type initiaux relatifs aux caractéristiques concernées du produit, à un contrôle de la production en usine et que l'organisme notifié - ICMQ S.p.A. - a réalisé l'inspection initiale de l'usine et du contrôle de la production en usine, et réalise la surveillance continue, l'évaluation et l'acceptation du contrôle de la production en usine.

Ce certificat atteste que toutes les dispositions concernant l'attestation du contrôle de la production en usine décrites dans l'Annexe ZA de norme:

**EN 459-1:2010**

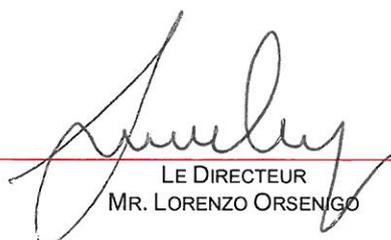
furent appliquées.

Ce certificat fut délivré pour la première fois le 29/03/2006 et demeure valide tant que les conditions précisées dans la spécification technique harmonisée de référence ou les conditions de fabrication en usine ou le contrôle de la production en usine lui-même ne sont pas modifiés de manière significative.

ÉMISSION COURANTE

27/06/2012

Rev. 1



LE DIRECTEUR  
MR. LORENZO ORSENGO